

# L'INTERCOMMUNALITÉ :

## UN MOYEN QUI DOIT DEVENIR UN PIVOT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE !

**Erik PILARDEAU**  
Maire de Bogny-sur-Meuse  
Conseiller Général des Ardennes  
Président de la Communauté  
de Communes Meuse et Semoy



*Même si la nouvelle carte intercommunale de notre Département est loin d'être parfaite, des avancées notoires ont pu – **après des années et des années de combat !** – être arrachées... Globalement confrontées à d'importants problèmes et défis économiques, sociaux et démographiques, les Ardennes se doivent d'avoir une structuration territoriale efficiente, efficace et cohérente :*

*Alors OUI, mille fois OUI à une réduction du nombre d'EPCI qui passe de 15 à 9 !*

*Alors OUI, mille fois OUI à une grande agglo de Charleville à Sedan créant ainsi ce « Cœur d'Ardenne », cette source de synergie qui deviendra du gagnant/gagnant pour l'ensemble des Ardennais, du Nord au Sud, urbains comme périurbains ou ruraux...*

*Alors OUI, mille fois OUI à un Sud Ardennes puissant, permettant à notre département de bâtir et trouver toute sa place aux portes de l'agglomération rémoise...*

*Reste le Nord-Ardennes : ce territoire comporte encore 3 Intercommunalités sur un bassin de 56 000 habitants... Je suis convaincu que cela n'est qu'une étape et que les nécessités économiques et le « bon sens » l'emporteront en faisant fi des petits pouvoirs des éphémères élus que nous sommes tous ! Sur ce territoire, autour des thématiques telles que l'énergie, l'eau ou l'identité culturelle, il y a des synergies et de nouvelles dynamiques à mettre en place pour construire de véritables leviers d'aménagement et d'attractivité !*

Ceci dit, l'Intercommunalité n'est pas une finalité en soit : c'est un outil, un moyen qui doit permettre la mise en œuvre d'une meilleure politique publique au service des citoyens et de leur quotidien.

À ce niveau, on peut proposer :

- **de réformer « le mille-feuille » territorial** : en effet, l'organisation territoriale de la France est-elle optimale ? Il est de notre devoir de réfléchir avec sérénité pour faire évoluer l'empilement actuel, à partir d'un état des lieux objectif.
- **de clarifier les compétences** : la complexité de l'exercice des compétences par les collectivités locales tant dans la définition du niveau (qui fait quoi ?) que dans les modes de gestion (comment ?) entraîne un manque de lisibilité de l'action publique locale. Cela est ressenti par les citoyens comme par les entreprises qui posent la question de la cohérence des actions, de la responsabilité... et de leurs coûts !
- **d'améliorer la gouvernance** : la multiplicité des acteurs locaux doit conduire à améliorer une gouvernance associant l'Etat et ses services déconcentrés. Cette gouvernance peut reposer sur la contractualisation entre Collectivités pour un projet spécifique et la désignation de « chefs de file » dans les différents domaines de la clause de compétence générale semble indispensable.
- **de réformer la fiscalité publique locale** : l'autonomie fiscale des Collectivités assortie d'un dispositif fort de péréquation entre les territoires semble à restaurer dans le cadre de la lutte contre le déficit des comptes publics, la recherche de l'efficacité et la prise en compte d'une plus grande responsabilité. Outre le transfert de ressources à la hauteur des transferts de compétences, la réforme fiscale consisterait aussi à redonner des marges de manœuvre aux collectivités locales et à asseoir le consentement à l'impôt sur un lien direct entre le territoire et la dépense publique. Cela pourrait nécessiter la création de nouvelles fiscalités en lien avec les nouvelles compétences mais aussi avec l'évolution technologique, la justice sociale, et les objectifs recherchés... bien entendu en veillant non seulement à ne pas alourdir mais en diminuant la charge globale pour les contribuables.
- **de moderniser la démocratie locale** : il est nécessaire que le citoyen devienne un véritable acteur de la décision publique.

Il s'agit déjà, selon moi, de renforcer la légitimité politique des élus communautaires par, à terme, leur élection au suffrage universel. La réforme électorale qui va s'appliquer dès les prochaines élections municipales de mars prochain et qui vise, par le biais de deux listes distinctes sur le bulletin de vote, non seulement à bien désigner personnellement les candidats mais aussi à prendre conscience de l'enjeu intercommunal est une avancée qui va dans le bon sens. On peut aussi imaginer dans les EPCI des sortes de "Conférences des Maires" qui pourraient s'exprimer avant toute décision...

Mais cette (indispensable) réforme politique doit aussi s'accompagner par un encouragement de l'expression citoyenne directe et régulière : les différents conseils consultatifs divers (de quartiers, des sages, des jeunes, sur un projet...) doivent par exemple trouver toute leur place dans le paysage démocratique local. Même démarche avec les partenaires sociaux et les acteurs économiques...

**Bien entendu une loi ne changera pas tout immédiatement ! D'autres seront nécessaires, tout comme un exercice de différentes pratiques, « des expérimentations démocratiques », pour moderniser notre vie politique afin de renforcer sa vitalité, son efficacité et sa transparence si nécessaire à une démocratie moderne.**